

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE

D'HARTENNES-ET-TAUX

Convocation du 13 juillet 2022

Conseillers en exercice : 10

- Présents : 7
- Absent représenté : 1
- Absents : 2
- Votants : 8

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la commune d'Hartennes-et-Taux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MANSCOURT Sébastien, Maire,

Présents : MANSCOURT Sébastien, MANSCOURT Michel, GRUAU Philippe, BOURGEOIS François, MITTELETTE Anne, WATIER Christine, WOKAN Éric

Absent représenté : MITTELETTE Alain

Absents excusés : HARDOUIN Dominique, DRET Audrey

Secrétaire : WATIER Christine

Objet : Blason de la commune d'Hartennes-et-Taux
Annule et remplace la délibération 29/2022 du 23 juin 2022

M. le maire prend la parole pour évoquer les différentes étapes qui ont mené la commune à se choisir un blason. Tout a commencé par la proposition d'un héraldiste, M. Jean-François BINON, en octobre 2020. La mairie a alors consulté, d'après les ébauches de M. BINON, M. Denis ROLLAND, président de la Société historique de Soissons et a organisé deux séances ouvertes à la population le 9 novembre 2021 et le 17 mai 2022. La saisine de la Commission nationale d'héraldique et son avis consultatif rendu le 16 novembre 2021 avaient suivi la première réunion. Enfin, M. Robert André LOUIS, membre du Comité lorrain d'héraldique, a autorisé l'utilisation de la croix de guerre 1914-18 et des rameaux de charme qu'il avait dessinés pour le blason de Mouzay (55). De plus, M. LOUIS nous a fourni de nombreux conseils pour peaufiner la présentation (blasonnement et motivation).

Au cours de la réunion du 17 mai 2022, il a été choisi pour représenter la commune le blason suivant :

Écartelé en sautoir : au 1, d'azur à deux annelets rangés en fasce d'or enlacés ; au 2, de gueules à une fontaine constituée d'un abreuvoir, d'une colonne centrale et à deux jets crachant, le tout d'argent ; au 3, de gueules à une cloche d'argent ; au 4, de sinople à une gerbe de blé d'or, liée de gueules.

Soutien de l'écu : deux rameaux de charme tigés de tanné, feuillés de sinople et fruités d'or, passés en sautoir.

À la croix de guerre 1914-1918 appendue à son ruban sous l'écu et brochant sur la croisure.

Devise toponymique : HARTENNES-ET-TAUX en lettres de sable sur un listel d'or.

La fontaine symbolise Hartennes. Elle est inspirée de celle qui est située sur la place du village et dont la présence est attestée au moins depuis 1906. À noter cependant que la fontaine d'Hartennes déverse son eau par un seul jet vu de face. Deux jets de profil ont été dessinés dans le blason pour être plus « parlants ».

La cloche dite « Florimonde » est celle de la chapelle Saint-Remi de Taux (XVe). Elle a été offerte par Nicolas Quinquet, prêtre chanoine de Soissons, conseiller du roi, et Florimonde Charmolue, femme de Charles Bertrand, bailli du comte de Soissons pour Taux en 1643. Emportée en Allemagne durant la Première Guerre mondiale, elle fut retrouvée intacte après le conflit près de Mayence avec celle de l'école d'Hartennes. Malheureusement, Florimonde a été volée il y a quelques années.

La gerbe de blé illustre le caractère agricole de la commune.

Les annelets enlacés symbolisent la fusion d'Hartennes et de Taux par le décret du 7 juin 1859.

Les rameaux sont ceux des charmes et des autres arbres des forêts environnantes.

La croix de guerre 1914-1918 avec palme a été attribuée par décret du 21 octobre 1920 à la commune d'Hartennes-et-Taux avec la citation suivante à l'ordre de l'armée : « A été l'objet de nombreux et violents bombardements qui l'on détruite. Malgré les pertes subies, a toujours fait preuve du plus beau sang-froid et d'un patriotisme ardent. » Il est notable qu'il a été très important pour les habitants de réaffirmer que la commune avait reçu la croix de guerre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce blason.

Pour extrait certifié conforme,

Hartennes-et-Taux, le 28 juillet 2022

Le Maire,



Sébastien MANSCOURT